



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 073/2026

A LA SOCIETE CROWN COMPUTERS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 01/ARMP/FT/CGPMP/2026, conclu avec l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP », pour un montant total hors taxe francs congolais cent cinquante-sept millions sept cent cinquante-et-un mille trois cent dix-sept, cinquante-cinq centimes (CDF 157 751 317,55) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais un million cent quatre mille deux cent cinquante-neuf, vingt-deux centimes (CDF = 1 104 259,22), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 02/04/2026



Directeur Administratif et Financier

Directeur Général

0000073